

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 42

présenté par

M. Tardy, M. Terrot, M. Guilloteau, M. Luca, M. Cherpion, M. Le Fur, M. Sermier, M. Moudenc,
M. Huet, Mme Le Callennec et M. Teissier

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 18 par les mots :

« ou par le centre de gestion de la fonction publique territoriale dont dépend la collectivité territoriale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de permettre aux centres de gestion de participer à l'évaluation, pour les contrats d'avenir conclus avec les collectivités locales ou leurs groupements.